

« On dit que la police secrète... »

La *Geheime Feldpolizei* et la *Zentralpolizeistelle* sous les yeux et sous la plume des occupés

France et Belgique, 1914-1918

Cahiers Inlichtingenstudies
BISC nr. 12
p. 77-100
© Gompel&Svacina
ISBN 978-94-6371-422-8



EMMANUEL DEBRYUNE¹

De 1914 à 1918, deux polices secrètes allemandes, la *Geheime Feldpolizei* (GFP) et la *Zentralpolizeistelle*, ont opéré dans les territoires occupés à l'arrière du front de l'Ouest, menant des missions de contre-espionnage et de police politique. En effet, durant toute cette période, la Belgique et le nord de la France vivent sous l'emprise allemande, qui se traduit par la mise en place de différents régimes d'occupation militaire. Les arrières du front, de la mer du Nord à la frontière suisse, forment une zone de quelques dizaines de kilomètres de profondeur sous le contrôle direct des armées allemandes : l'*Operations – und Etappengebiet*. Derrière cette zone s'étend l'*Okkupationsgebiet*, sous la férule d'un régime d'occupation spécifiquement dédié au contrôle et à la direction de la Belgique pour le temps de la guerre : le gouvernement-général. Enfin, Bruges et le littoral belge forment de leur côté le *Marinegebiet*, petit territoire côtier exploité au profit de la stratégie navale allemande.

Afin d'assurer la protection des troupes et des intérêts allemands, l'armée allemande dispose dans ces territoires de ses propres organes policiers : la *Feldgendarmarie*, police militaire de l'armée allemande, et la *Militärpolizei*, constituée de soldats formés en unités de police *ad hoc* attachées aux *Kommandanturen*, destinées à assurer le maintien de l'ordre et le respect par la population locale des décisions prises par les autorités d'occupation. L'omniprésence d'uniformes, la soumission à une puissance ennemie et l'imposition de règles nombreuses, nouvelles et très contraignantes donnent aux habitants l'impression de vivre désormais dans une sorte d'État policier (De Schaepdrijver,

¹ XXX

2004, p. 125). Pourtant, ces polices militaires s'avèrent insuffisantes pour lutter contre certains individus qui ne se contentent pas de se soustraire à l'ordre allemand mais entendent bien le menacer de différentes manières. Les autorités d'occupation vont donc accorder davantage de moyens à la lutte contre ces menées clandestines. Dans l'*Operations- und Etappengebiet*, les petites unités de police secrète de la *Geheime Feldpolizei*, policiers civils attachés aux armées allemandes, sont étoffées, tandis que le *Marinegebiet* se voit doter d'une GFP particulière. Au cours des derniers jours de l'année 1914, le gouvernement-général crée quant à lui son propre organe de renseignement policier, la *Zentralpolizeistelle*.

L'existence de ces polices secrètes – à la fois spécifiques à l'occupation, héritières du renseignement policier du 19^e siècle, et préfiguratrices à certains égards des vastes appareils sécuritaires du 20^e siècle – pose évidemment question lorsqu'il s'agit de comprendre la manière dont les locaux vivent leur condition d'occupés. Ces organes participent à leur manière au « *policing* » d'une société en guerre, tâche aux enjeux et aux difficultés multiples (Campion, López & Payen, 2019), mais que la situation d'occupation aggrave à bien des égards tout en leur donnant une teneur très particulière. En effet, la notion de « maintien de l'ordre » se dédouble en temps d'occupation, selon que l'ordre envisagé soit celui des occupants ou des occupés, qui ne coïncident que très partiellement. Si l'ordre auquel concourent ces polices secrètes est sans conteste celui des autorités occupantes, les individus sur lesquels elles exercent leur pouvoir pour les y soumettre sont avant tout des occupés.

Comme l'écrit l'historien Benoît Majerus, « *Le supposé pouvoir de cette police n'est pas en relation avec son importance matérielle[,] la force imaginée se substituant à la force réelle* » (Majerus, 2007, p. 18). Certes, l'historienne Elise Rezöhazi a récemment montré dans sa thèse de doctorat que le pouvoir de ces polices secrètes dans leur lutte contre les réseaux de résistance est bien lié aux moyens dans elles disposent effectivement (Rezsöhazi, 2020). Il n'en demeure pas moins qu'au-delà du travail répressif lui-même, c'est bien sur l'imaginaire que repose l'essentiel du pouvoir dissuasif. Pour apprécier celui-ci, il faut donc comprendre la manière dont ces polices secrètes habitent l'imaginaire occupé.

La première question à se poser est celle de la connaissance qu'en ont les occupés. Si ces polices sont dites « secrètes », est-ce seulement du fait du mode opératoire qui est le leur, ou leur existence échappe-t-elle effectivement à la population? Et si leur existence est connue, quels traits prend-elle? S'incarne-t-elle dans des lieux, des visages, des noms, des événements spécifiques? Sa présence est-elle ressentie de la même manière à tous, de tous temps et en tous lieux? Le régime policier induit aussi un régime émotionnel, et l'on peut s'interroger sur le rôle qu'y tient cette composante secrète. Son activité et les émotions qu'elle suscite sont-elles de nature à servir l'ordre occupant ou sont-elles susceptibles de développer des effets contre-productifs?

Répondre à ces questions n'est pas chose aisée, tant la psychologie des occupés fait l'objet de mises en scène plus ou moins conscientes dans de nombreuses sources rédigées *a posteriori* et voulant faire œuvre de mémoire. Pourtant, la guerre et l'occupation ont aussi déclenché, en tant que crises individuelles et collectives, une énorme vague d'écriture de soi. La trace en subsiste dans les pages des centaines de journaux personnels dans lesquels des occupés ont discrètement consigné au jour le jour les événements proches ou lointains de la guerre et les pensées qu'ils leurs inspiraient. Tenir un tel journal

peut avoir valeur de témoignage, mais pour les diaristes eux-mêmes, il s'agit d'abord d'un geste visant à donner sens aux événements et à mettre en ordre le temps chahuté de la crise pour s'aider eux-mêmes à tenir moralement (De Schaepdrijver, 2015). Nous avons donc constitué un corpus de journaux intimes réalisés par 106 diaristes différents vivant en France et en Belgique occupée pour tenter de répondre à nos questions.² Bien que vaste, cet échantillon n'est pas à proprement parler représentatif de la population : on retrouve notamment parmi eux plus d'hommes que de femmes, et bien plus de personnes issues de la bourgeoisie que des classes populaires. En cela, cet échantillon est d'ailleurs représentatif du profil des diaristes eux-mêmes, mais reflète tant que faire se peut la diversité de la société occupée, notamment en termes de distribution géographique, de genre, d'âge, de nationalité ou de régime linguistique.³ Cette variété aide à comprendre les divergences dans la manière dont les occupés expriment la perception qu'ils ont – ou non – des polices secrètes allemandes.

Notons qu'il arrive que des occupés évoquent dans leur carnet les agissements de la « police allemande », mais sans préciser s'il s'agit de la police secrète. Le contexte permet cependant souvent de deviner qu'il ne s'agit pas de la GFP ou de la *Zentralpolizeistelle*, mais probablement de la *Militärpolizei*, dans la mesure où il s'agit de missions de maintien de l'ordre, de contrôles de routine ou d'une manière générale de missions de surveillance impliquant une affirmation visuelle policière dans l'espace public plutôt qu'une intervention discrète. La *Feldgendarmarie*, aisément identifiable grâce au port de son très emblématique hausse-col, sorte de collier métallique, est quant à elle souvent identifiée comme telle, ses hommes étant généralement qualifiés de « gendarmes » par les occupés. Les mentions que nous avons relevées sont donc uniquement celles où les occupés se réfèrent à des polices qu'ils perçoivent ou qu'ils imaginent engagées dans une lutte cachée contre les adversaires du régime occupant ou de l'armée allemande.

1. Secrète, mais pas imperceptible

Commençons par un constat simple : l'existence même des polices secrètes allemandes n'est pas ignorée par les occupés. Dans notre échantillon, un diariste sur trois y fait référence au moins une fois dans ses carnets (37/106). Sans doute sont-ils plus nombreux à en avoir ne fût-ce que vaguement entendu parler, mais cette proportion montre qu'au minimum une partie substantielle de la population occupée est au courant de leur existence.

Cette connaissance est parfois précoce. Certes, il semble improbable que de quelconques citoyens belges ou français aient connaissance dès avant la guerre de la *Geheime Feldpolizei*, qui n'existe antérieurement à la mobilisation que sur le papier. L'un ou l'autre est par contre confronté à l'arrivée en pays occupé de ses premiers agents – qui ne sont encore que quelques dizaines pour tout le front Ouest – dans le sillage de celle des

² À ce jour, nous avons recensé, pour les territoires occupés par les troupes allemandes à l'arrière du front Ouest, un peu plus de 360 documents de ce type, conservés sous une forme ou une autre. Pour des raisons pratiques, le lecteur ne trouvera dans la bibliographie du présent article que les journaux intimes cités dans le présent article.

³ Les diaristes formant notre échantillon proviennent de tous les départements et provinces occupés (à l'exception de la Marne, qui n'est que très marginalement occupée). Ils représentent 44 femmes, 61 hommes et un couple; 56 Belges (dont 35 francophones et 21 néerlandophones), 47 Français et 3 ressortissants étrangers; et ont entre 10 et 76 ans en 1914.

armées allemandes. Le premier cas relevé date du 27 août 1914, à Namur, alors que la ville vient d'être occupée : le chanoine Schmitz écrit que « *deux agents de police, en civil, devaient passer la nuit à l'Evêché et au Séminaire, à partir de la nuit suivante* » (Pacco et al., 2020, t.1, 27 août 1914). La présence des hommes de la GFP est alors éphémère, dans la mesure où ils sont contraints de passer d'une localité à l'autre pour suivre le mouvement des armées. La mention de Schmitz reste d'ailleurs longtemps la seule.

La situation évolue avec la stabilisation du front, qui entraîne celle des policiers. Ils peuvent désormais s'établir de manière plus stable et commencer à assurer leur mission de surveillance dans un cadre géographique physique et humain mieux délimité. Les interactions avec la population deviennent plus régulières, ce qui leur permet de mieux scruter la communauté locale, mais aussi d'être connus – ou du moins devinés – par elle. Ainsi, à Laon, le jeune Marcel Macon évoque dès le 30 octobre 1914, deux mois après l'entrée en ville des Allemands, la présence d'un « agent de la police secrète ».⁴ Au cours des semaines suivantes, il note encore à plusieurs reprises les contrôles, enquêtes et perquisitions menées par cette police, centrés notamment sur la recherche de correspondance clandestine. Macon lui-même fait l'objet en novembre d'un contrôle par un agent de la GFP, justifié par le fait qu'il porte le brassard de la Croix-Rouge.⁵

La connaissance de l'existence d'une police secrète allemande dépasse rapidement le cercle restreint des localités où la GFP établit ses premiers bureaux permanents. En effet, le 19 octobre 1914, à Bruxelles, un policier en civil tente d'arrêter un vendeur de « journaux prohibés » près de la Bourse. Il ne s'agit pas d'un agent de la *Zentralpolizeistelle*, qui n'a pas encore été créée à cette date, mais probablement d'un policier attaché au début de l'occupation à la *Kommandantur* de Bruxelles pour y exercer des tâches de police secrète (Rezsöhazy, 2020). Tandis que le policier allemand en civil se fait rosser par des passants, deux agents de la police communale présents sur place refusent d'intervenir, ce qui leur vaut une lourde peine de prison, ainsi qu'une amende de cinq millions de francs à la Ville (Majerus, 2007). Pour dissiper tout malentendu, la police bruxelloise se voit informée deux jours plus tard de la présence d'agents allemands en civil, à qui elle est censée prêter main-forte en cas de réquisition. Si l'existence d'une police secrète allemande est désormais officiellement notifiée aux autorités bruxelloises, l'information ne s'y cantonne pas pour autant : on retrouve des échos de cette affaire dans deux de nos journaux intimes au cours des jours suivants, à Bruxelles le 3 novembre, et déjà le lendemain à Châtelet, près de Charleroi.⁶ Les deux diaristes – qui ne sont pas liés ni entre eux, ni au monde policier – notent explicitement que l'Allemand molesté était bien un agent de la « police secrète ». L'industriel Octave Jadot, à Châtelet, écrit même en conclusion : « *Les agents de la police secrète allemande pullulent à Bruxelles, aussi faut-il être très prudent* », et donne plusieurs exemples d'occupés qui auraient fait les frais de

⁴ M. MACON, *Journal*, entrée du 30 octobre 1914, in Archives départementales de l'Aisne, Mi 46. Macon ne fait pas partie de notre échantillon, dans la mesure où nous n'avons pas pu prendre connaissance de l'entièreté de son journal.

⁵ M. MACON, *Journal*, entrée du 6 novembre 1914, in Archives départementales de l'Aisne, Mi 46.

⁶ A. BAYET, *Journal d'un Bruxellois pendant l'occupation allemande*, entrée du 3 novembre 1914, in Archives du Musée de la Littérature, ML 03546 CR. Notons que Gille, Ooms et De Landsheere (dont les écrits ne forment pas à proprement parler un carnet intime et qui ne font donc pas parties du corpus) évoquent déjà l'affaire dans leur note du 31 octobre 1914. (Gille, Ooms & De Landsheere, 1919).

leur indiscretion.⁷ Le verbe « pulluler » témoigne déjà d'une distorsion spectaculaire entre la puissance prêtée à cette supposée police et les moyens réellement alloués à ce moment par le gouvernement-général, qui dispose tout au plus d'une poignée d'agents éparpillés entre plusieurs *Kommandanturen*.

Si l'information commence à se répandre, rares sont encore les diaristes à en faire mention : ils ne sont encore que trois avant la fin de l'année 1914 (sur 90 actifs à ce moment). La création de la *Zentralpolizeistelle* et le renforcement des GFP rendent les polices plus perceptibles l'année suivante, si bien que 13 autres diaristes viennent s'ajouter aux précédents. D'autres les rejoindront les années suivantes (9 de plus en 1916; 4 en 1917 et 8 en 1918). Le nombre de diaristes manifestement au courant de l'existence des polices secrètes augmente donc tout au long de l'occupation, mais c'est dès 1915 que se produit la poussée la plus importante. Cette évolution donne à penser qu'il ne faut pas longtemps aux occupés pour être au courant de l'existence de ces organes policiers.

Les diaristes restent-ils pour autant attentifs aux faits et gestes de ces polices secrètes? D'emblée, on constate que les mentions sont plutôt rares : au total, on n'en compte que 159, soit en moyenne quatre par diariste qui les mentionne. La répartition est cependant inégale : la moitié de ces derniers n'y fait allusion qu'une seule fois (17/37), alors que pour cinq autres, avec plus de dix notifications chacun, c'est une préoccupation récurrente, voire une fixation pour le chanoine Schmitz, qui y fait référence à 49 reprises (Pacco et al., 2020). Sa position particulière de secrétaire particulier de Mgr Heylen, évêque de Namur, n'y est pas étrangère. D'une part, Schmitz est très bien renseigné sur ce qui se passe dans son diocèse, et d'autre part, les influentes autorités ecclésiastiques belges sont dans la ligne de mire de la *Zentralpolizeistelle*, qui le leur fait sentir. Si on se rapporte au nombre de diaristes actifs chaque année (qui varie, quelques-uns ne couvrant pas l'ensemble de l'occupation), on constate que tant la proportion de diaristes mentionnant les polices secrètes allemandes que le nombre de références qu'ils y consacrent est en constante augmentation, l'année 1915 étant celle de la croissance la plus importante. En d'autres mots, si les polices secrètes allemandes sont à peine remarquées par les populations occupées durant les premiers mois du conflit, elles gagnent bien davantage de visibilité à partir de 1915 et demeurent une préoccupation à peu près constante de 1916 à l'Armistice.

2. Des polices incarnées

L'émergence assez rapide de cette conscience de l'existence des polices secrètes allemandes par les occupés nous pousse à nous interroger sur ce qui peut bien la rendre perceptible. Il se dégage des notes de nos diaristes que celle-ci s'incarne principalement dans trois formes de manifestation : les bureaux, les actions et les personnes.

Comme le relève l'historien français Alain Dewerpe, si « *le secret nous semble associé à l'invisibilité, l'institutionnalisation bureaucratique produit, en revanche, de la visibilité* » (Dewerpe, 1994, p. 131). Les polices secrètes occupantes n'échappent pas à ce processus de « signalisation » de leurs implantations. Les notes des occupés révèlent que ceux-ci sont capables de situer précisément les immeubles occupés par ces polices secrètes

⁷ Carnet d'Octave Jadot, entrée du 4 novembre 1914. https://www.europeana.eu/en/item/2020601/https___1914_1918_europeana_eu_contributions_19503

lorsqu'ils habitent dans la même ville. Les Bruxellois ont ainsi coutume de désigner les trois *Polizeistellen* de la capitale, qui occupent des bâtiments contigus dans la même rue, comme la police « de la rue de Berlaimont » (Tytgat, 1919, 5 septembre 1918). La situation n'est pas très différente en province. On apprend qu'à Namur, les bureaux sont situés « boulevard Cauchy, n°9 » et « rue Pépin n°31 » (Pacco et al., 2020, t.1, 16 novembre 1916; t.2, 4 février 1918); à Turnhout, « *Antoniusstraat* : 1. *Spioenenbureel in 't huis van M.B. Versteylen* » (Waterschoot, 2006, octobre 1916); à Tongres, « *in het huis Leo Hauben* » (Mertens, 2011, 30 mai 1915); à Roulers, « *Consciencestraat N° 29* »⁸; à Maubeuge, au n°8, « Rue Lazare Carnot. Chez Madame Dubray »⁹. Nous ignorons si des mentions sur la façade indiquent explicitement la nature des occupants des lieux. Ou si cette information est le seul fruit de la rumeur publique, alimentée par les convocations et autres expériences désagréables vécues en ces endroits par une partie des habitants.

Les bureaux de la GFP sont plus rarement localisés par les diaristes que ceux de la *Zentralpolizeistelle*, peut-être parce qu'ils font l'objet de réorganisations plus fréquentes, mais aussi parce qu'en-dehors des grandes villes, ses agents sont davantage amenés à circuler sur le territoire (Rezsöhazy, 2020). Quelques mentions apparaissent cependant ci et là, comme lorsque la GFP s'installe « rue des Compagnons »¹⁰ à Mons, après que la ville est passée en zone des Etapes. Cette plus grande discrétion des locaux de la GFP par rapport à son homologue du Gouvernement-général est peut-être à l'origine de quelques méprises. Ainsi, l'industriel Jules Hélot, à Cambrai, est-il persuadé en octobre 1915 qu'en matière de « police secrète », « l'organisation pour notre pays semble être à Maubeuge » (Hélot, 1919, 19 octobre 1915). Est-il induit en erreur par le fait que la *Polizeistelle* de Maubeuge procède effectivement à des arrestations à Cambrai quelques semaines plus tôt, et que les personnes arrêtées – agents du réseau de renseignement 'Hernalsteens' (Debruyne, 2021) – sont jugées en conseil de guerre à Maubeuge? Cela pourrait en effet faire croire que tout l'appareil répressif est dirigé depuis Maubeuge. Cambrai n'en est pas moins à ce moment du ressort de la 6. Armée, mais la puissante GFP de celle-ci n'y installera un bureau permanent qu'en avril 1916 (Rezsöhazy, 2020).

Les policiers eux-mêmes ne passent pas toujours inaperçus, même s'ils opèrent en civil. À cet égard, perquisitions et arrestations constituent des moments-clés de manifestation de leur présence. Ainsi, à Nivelles, l'avocat Edouard Parmentier note en avril 1915 la présence de deux personnages en civil parmi les Allemands venus arrêter le bourgmestre :

« *Grand émoi en ville : le maïeur M. de Lalieux est arrêté vers onze heures du matin et une perquisition en règle est faite chez lui. On appose les scellés sur son coffre-fort et, encadré par des soldats allemands et accompagné par deux autres personnages en bourgeois, il est conduit à la Banque Nationale où l'on examine le compte qu'il a dans cet établissement. On ignore les motifs de cette arrestation. On raconte qu'il aurait payé les agents du chemin de fer, d'autres disent qu'il aurait avancé des fonds à des jeunes gens se rendant au front.* »¹¹

⁸ Carnets d'Emiel Benoot, entrée du 21 septembre 1916. http://benoit4810.hol.es/Publicaties/Benoot_dagboek-en.pdf

⁹ Carnets d'Henri Camus, entrée du 10 juillet 1916. https://horizon14-18.eu/wa_files/journal_camus.pdf

¹⁰ A. HAMBYE, *La ville de Mons pendant l'occupation Allemande du 23 Aout 1914 au 11 Novembre 1918. Journal de famille*, entrée du 17 juillet 1917.

¹¹ E. PARMENTIER, *La Première Guerre mondiale à Nivelles du 31 juillet 1914 au 31 décembre 1917. Le regard d'un Aclot*, entrée du 6 avril 1915, in Musée communal de Nivelles.

Tout porte à croire dans cette description que les « personnages en bourgeois » sont des agents de la *Zentrapolizeistelle*, mais Parmentier ne paraît pas encore au courant de l'existence d'une police secrète dans le gouvernement-général. Quelques mois plus tard, en juin 1915, il décrit de tels personnages à peu près de la même manière dans son patois wallon, comme des « *Allemands in bourjwè* » (« en bourgeois », « en civil »),¹² mais ce n'est qu'en 1917 qu'il utilise pour la première fois la désignation « police secrète ». L'expression est pourtant déjà d'usage en 1916 à Nivelles sous la plume d'Omer Denayer, greffier au tribunal de première instance, qui écrit le 1^{er} janvier : « *La police secrète de Charleroi fait encore des siennes et j'ai été témoin d'une arrestation telle que savent en faire ces messieurs qu'un habit civil rend confiants (bien que le facies allemand ne trompe pas).* »¹³ Ailleurs, d'autres utilisent la notion dès 1915, comme le prêtre catholique Karel Helsen, à Mol, qui écrit en novembre 1915 qu'une « *geheime politie* » opère des arrestations dans la ville. Il décrit ces policiers comme étant des « *Duitschers in burgerkleeding* » (Helsen, 2009, 23 novembre 1915). Même chose à Tongres peu de temps auparavant, où l'écrivain Nicolaas Theelen parle de « *Duitsche detectieven* » et précise qu'ils sont « *in burgerlijke kleeding* » (Mertens, 2011, 30 mai 1915).

Le caractère choquant des interventions de la police secrète semble pousser certains diaristes à les noter systématiquement lorsqu'ils en ont connaissance. Denayer note ainsi à trois reprises de telles arrestations opérées à Nivelles en 1916, relevant chaque fois les noms des personnes arrêtées. à Namur, le chanoine Schmitz tient à peu près le même relevé au même moment, notant les perquisitions et arrestations parmi les ecclésiastiques de l'évêché ou les personnalités namuroises (Pacco et al., 2020). Cependant, chez la plupart des diaristes, les apparitions de ces policiers sont pour le moins sporadiques. En outre, elles ne concernent pas forcément des événements aussi dramatiques, mais par exemple – et pour s'en plaindre – des opérations de contrôle menées notamment dans les transports en commun. Le notaire Hambye est du nombre, qui note dans son journal montois :

« *Les visites personnelles dans les trains se représentent plus minutieuses et plus vexatoires. Hier, notre voisin de la rue de Nimy, Léon Delbruyère négociant en vins a été l'objet pour la seconde fois d'une visite corporelle par un agent de la police secrète dans le compartiment qui le ramenait de la gare du Nord de Bruxelles à Mons. Il a dû remettre son portefeuille et fournir des explications heureusement satisfaisantes sur tous les papiers qui s'y trouvaient. Il a été fouillé dans toutes ses poches, tâté sur toutes les parties du corps. Sa valise a été examinée dans tous ses détails et finalement le policier s'est retiré bredouille et mécontent de son échec.* »¹⁴

On retrouve aussi mention de telles tracasseries par les époux Karleskind, gérants du *Buffet*, le restaurant de la gare de Charleville. Du fait de la présence du *Kaiser* dans la ville, les agents de la GFP y sont plus nombreux qu'ailleurs, mais la seule mention que les époux en font dans leur journal à quatre mains concerne le départ de leur employée parmi les candidats à l'évacuation vers la « France libre » :

¹² E. PARMENTIER, *La Première Guerre mondiale à Nivelles du 31 juillet 1914 au 31 décembre 1917. Le regard d'un Aclot*, entrée du 29 juin 1915, in Musée communal de Nivelles.

¹³ O. DENAYER, *La Grande Guerre 1914-1918. Journal d'un Nivellois*, entrée du 1^{er} janvier 1916.

¹⁴ A. HAMBYE, *La ville de Mons pendant l'occupation Allemande du 23 Aout 1914 au 11 Novembre 1918. Journal de famille*, entrée du 4 octobre 1917.

« Un dernier train d'émigrés est parti ce soir pour la France libre et notre caissière en était. Après bien des difficultés de la part de la police secrète qui la considérait comme suspecte à cause de son séjour au Buffet, elle a enfin été admise. » (Karleskind, 1935, 30 décembre 1917)

Qu'elles soient marquantes ou récurrentes, les interactions entre les occupés et les hommes de la police secrète font que parfois ces derniers sortent de l'anonymat, tant leur visage que leur nom finissant par être connu d'une partie des occupés. Ainsi, dès mai 1915, Georges Dubut-Masion identifie déjà nommément le chef de la *Polizeistelle* qui vient de s'installer à Maubeuge : « *Le capitaine d'artillerie von Kirchenheim, dont la carte est libellée 'Gerichtsassessor, Doctor juris' commande la police impériale, et centralise ses services redoutables au n°8 de la rue Lazare-Carnot* » (Dubut-Masion, 1923, 8 mai 1915). à Namur, le chanoine Schmitz connaît quant à lui « Rosenberg, chef de la police secrète » (Pacco et al., 2020, t.2, 21 juillet 1918), tandis qu'à Rocquigny, dans le département des Ardennes, la jeune Marie Chatelin identifie le policier qui vient perquisitionner chez elle comme étant « [Emil] Thomas » (Chatelin, 1998, 30 janvier 1917).

3. Des occupés attentifs

De par leurs activités, la présence de leurs bureaux et même l'identité de leurs employés, les polices secrètes allemands ne sont donc pas invisibles aux occupés, ou du moins pas à tous. Il convient donc de comprendre qui sont ceux qui forment ce tiers des diaristes attentifs à leur existence, et ce qui les différencie des autres.

La localisation urbaine de la majorité des bureaux des polices secrètes suscite l'hypothèse que ces diaristes attentifs ne seraient pas précisément ceux qui habitent les villes concernées. Et effectivement, les diaristes en milieu urbain sont bien plus nombreux à en faire mention (34/63) que leurs homologues des campagnes (12/43). Cette tendance tend cependant à se diversifier avec le temps. Alors qu'en 1914, les polices secrètes allemandes sont signalées uniquement en milieu urbain, en 1915, elles le sont aussi à la campagne dans un cas sur trois (4/13). Par la suite, les nouveaux diaristes qui en font mention vivent en milieu urbain dans un peu plus de la moitié des cas.

Au-delà de la localisation de l'observateur, son genre est une variable importante : si une diariste sur quatre (11/44) évoque la police secrète, cette proportion est supérieure de moitié chez leurs contreparties masculines (26/62). Le fait d'être soi-même confronté à la police secrète paraît avoir constitué un élément déclencheur un peu plus fréquent chez les femmes (4/11) que chez les hommes (7/26). Cette tendance pourrait être lue comme le résultat d'une moindre implication des femmes dans la sphère publique, qui les pousserait à ne réagir qu'une fois que la menace pénètre leur sphère privée. Cette hypothèse est cependant fragile vu la faiblesse des effectifs concernés.

Evoquer la police secrète allemande ne semble par contre pas être une question de génération : il n'y a de ce point de vue guère de différence entre ceux qui l'évoquent et les autres, à ceci près que les diaristes les plus jeunes – nés après 1900 – font tous partie de la seconde catégorie. Comme d'autres aspects plus ou moins sinistres de la guerre, l'existence des polices secrètes semble absente de la conscience des diaristes de moins de 17 ans, la plus jeune à en parler, Gabrielle Vuylsteke ayant atteint cet âge lors

de sa première évocation.¹⁵ La proportion de diaristes mentionnant la police secrète est aussi moins forte chez les trentenaires que chez les autres. Le fait d'avoir des enfants en bas âge a peut-être été de nature à privilégier d'autres préoccupations, comme le ravitaillement.¹⁶ Vérifier cette hypothèse demanderait cependant une étude plus fouillée.

Le statut socio-professionnel des diaristes est une dimension importante. Pour autant qu'il est possible d'évaluer celui des diaristes (qui demeure obscur pour douze d'entre eux), nous constatons que ceux qui disposent d'un capital social élevé sont nettement plus prompts (26/57) à évoquer les polices secrètes que ceux que l'on peut caractériser par un niveau intermédiaire (7/32) ou bas (1/5). Bien sûr, les diaristes d'origine paysanne ou ouvrière sont rares, mais il est manifeste pour les autres que les cadres de la société (patrons, ecclésiastiques, aristocrates, enseignants, etc.) sont davantage attentifs aux polices secrètes occupantes que les classes moyennes, peut-être parce que les premiers sont eux-mêmes davantage surveillés du fait de leur influence sociale. Le fait que tous les diaristes qui ont affaire directement avec la police secrète (à l'occasion de convocations personnelles ou de perquisitions domiciliaires) soient issus des couches supérieures de la société est de nature à conforter cette idée.

Il faut dire qu'une poignée d'entre eux est directement impliquée dans des activités de nature à attirer l'attention des autorités allemandes. À Aatrijke (Flandre-occidentale), le brasseur Jules Depuydt est de ceux-là. En janvier 1915, lors d'une réunion dans un hôtel à Bruges de l'association agricole dont il est membre, un officier de police allemand en vêtements civils fait irruption et demande dans un très bon français aux personnes de l'assemblée de quel droit ils sont réunis. Depuydt raconte que parmi ces derniers, le baron Ruzette rétorque au policier qu'il est dans un local privé, et qu'il n'a pas le droit d'y faire irruption comme cela. Le policier lui répond « *we hebben alle recht overal* » (Depuydt, 1997, 2 janvier 1915).

Bien que prohibée par les occupants, la réunion de Depuydt n'était pas dirigée contre ces derniers. Il en va différemment de l'aventure dans laquelle s'est lancée la jeune Henriette Moisson, à Origny, dans l'Aisne. Avec d'autres villageois, elle ravitaille en effet durant l'hiver 1915-1916 des soldats cachés, russes et français. Cet acte de résistance est susceptible d'attirer de gros ennuis à ceux qui le commettent, et elle en est consciente. Au bout de quelques semaines, les villageois s'aperçoivent – ou au minimum s'imaginent – que les services ennemis sont sur la piste des soldats cachés. Henriette Moisson note dans son carnet en février 1916 : « *Des agents de la police secrète circulent dans les champs et le bois. Madame Herbert était venue nous prévenir de ces événements. Nous décidâmes d'essayer de sauver ces malheureux.* »¹⁷ Il ne reste à ce moment que deux soldats russes, qu'Henriette et son père entreprennent de déplacer pour les soustraire à la vigilance des occupants, et notamment des agents que l'on devine de la GFP. L'entreprise n'est pas sans lui occasionner de grands moments d'angoisse, mais finit par se dérouler sans accroc.

D'autres encore ne sont pas engagés dans une activité clandestine, mais sont en possession d'objets interdits par les autorités d'occupation. C'est le cas d'Emiel Benoot,

¹⁵ G. VUYLSTEKE, *Mémoires de Guerre. 1914-1918*.

¹⁶ Deux des trois trentenaires qui évoquent la police secrète sont célibataires, tandis que le troisième, aisé, n'a qu'un seul enfant.

¹⁷ H. MOISSON, *Journal d'une enfant d'Origny-Sainte-Benoite*, entrée du 28 février 1916, in *La Contemporaine* (ex-BDIC), Mfm 64.

enseignant à Roulers, qui reçoit en septembre 1916 la visite de la GFP, en quête de son appareil de télégraphie sans fil :

« Om 4 uren namiddag kreeg ik het bezoek van de geheime politie vergezeld van een soldaat om mijn toestel van draadlagen telegraaf te eischen. Ik toonde hen het ontvangst bewijs door de telegrafisten van den Staat mij gegeven hadden. Daarop begaven zij zich naar de speelplaats, waar ik hun toonde dat de voelers (antennes) weggenomen waren. Daarop verlieten zij het huis zeggende dat ik des anderendaags mij moest begeven Consciencestraat N° 29 (geheime veldpolitie) om 10 uren (duitschen tijd) om het proces-verbaal op te maken. Ik sliep heel slecht. Ik begaf mij naar het aangeduide huis, waar hij een procesverbaal schreef van zijn bezoek van den vorige dag. Ik tekende het schrift en alles was effen. »¹⁸

Au final, la présence de notes relatives aux polices secrètes est le résultat d'une attention variable selon la personnalité du diariste, mais aussi son profil et le degré d'exposition qui lui est lié, lequel s'avère plus important en ville et pour les élites.

4. Le portrait des polices secrètes par les occupés

Ces polices secrètes ne sont pas qu'une notion abstraite, éventuellement incarnée par des lieux, des activités et des personnes. Elles et leurs agents sont aussi affublés par les diaristes d'un certain nombre de traits censés les caractériser. Il est cependant frappant de constater que les occupés ne les désignent jamais par leur nom officiel, alors que d'autres organes occupants sont parfois identifiés par leur appellation officielle, comme le *Meldeamt* ou la *Feldgendarmarie*. La cause de cette abstention n'est pas claire ; peut-être le nom de la *Zentralpolizeistelle* n'est-il tout simplement pas connu des occupés, ni utilisé en leur présence par les policiers eux-mêmes. Il en va différemment de celui de la *Geheime Feldpolizei*, qui apparaît en toutes lettres sur les cartes d'identification de ses membres ainsi que sur certaines affiches portant à la connaissance des occupés des réglementations relatives à la sécurité. Pourtant, les diaristes n'utilisent guère le terme : nous n'en avons qu'un unique cas, et encore dans sa version flamande, « *geheime veldpolitie* », ¹⁹ extrêmement proche de l'original. L'écrivaine Virginie Loveling, qui parle allemand, est de son côté la seule à utiliser l'appellation originale, mais en la simplifiant en « *Geheim-Polizei* » (Loving, 2013, 22 novembre 1917).

Au-delà de leur nom, qu'en est-il de la réputation de ces polices secrètes et de leurs policiers ? Un trait récurrent est que les policiers allemands ont une bonne connaissance des langues en usage en pays occupés. Georges Dubut-Masion, à Maubeuge, relève qu'ils comprennent « parfaitement le français » ou s'adressent à lui « en pur français » (Dubut-Masion, 1923, 15 avril 1915 et 4 janvier 1918). à Tongres aussi, Nicolas Theelen, note que ces policiers parlent « *enkelen Fransch, de meesten Vlaamsch* » (Mertens, 2011, 19 juin 1915). Ce qui marque les occupés, c'est d'entendre un ennemi s'exprimer avec aisance dans leur langue, parce que cette maîtrise sonne comme une menace, celle de pénétrer avec aisance les conversations, les écrits, les consciences. Elle peut également induire un sentiment d'infériorité de la part d'occupés qui, pour la majorité, n'ont pas

¹⁸ Carnets d'Emiel Benoot, entrée du 21 septembre 1916. http://benoit4810.hol.es/Publicaties/Benoot_dagboek-en.pdf

¹⁹ Carnets d'Emiel Benoot, entrée du 21 septembre 1916. http://benoit4810.hol.es/Publicaties/Benoot_dagboek-en.pdf

étudié l'allemand et ont l'impression de ne pouvoir se défendre à armes égales. Ce qu'ils ne réalisent pas, c'est qu'une partie des agents de la police secrète n'a pas un bagage linguistique très assuré. La connaissance des langues locales est en effet un facteur de recrutement important, mais qui est loin d'être toujours satisfait (Rezsöhazy, 2020). Les policiers moins doués préfèrent sans doute laisser les plus aptes s'adresser aux occupés, laissant à ces derniers l'impression d'une maîtrise qui ne reflète qu'imparfaitement la réalité, moins avantageuse qu'il n'y paraît pour les polices secrètes.

On observe aussi chez certains occupés une propension à exagérer les moyens humains de ces polices secrètes. Lorsque des effectifs leur sont prêtés, ils n'ont en général aucune commune mesure avec la réalité. Lorsque le père O'Kelly évoque la *Polizeistelle* de Liège, il imagine qu'il « y a, en cette ville 600 agents de la police secrète allemande » (O'Kelly, 1990, 4 novembre 1915), alors qu'elle en compte au mieux une vingtaine (Rezsöhazy, 2020). à Cambrai, Jules Hélot va encore plus loin en se persuadant que « Dans chaque compagnie, dans chaque peloton, il y a au moins un soldat ou sous-officier chargé de la police secrète, ces gens sont terriblement dangereux » (Hélot, 1919, 8 août 1915). Autrement dit, Hélot exagère la présence de la police secrète au sein de l'armée allemande d'un facteur 500. Les occupés ne semblent guère se rendre compte de la difficulté qu'ont ces services à disposer d'un effectif suffisant, difficulté exacerbée par la mobilisation et partagée avec de nombreux autres organes de police allemands et, pour tout dire, européens (Campion, López & Payen, 2019). Cet exercice d'estimation reste cependant rare. Ce qui l'est moins, c'est l'indignation suscitée par l'aide dont bénéficient les autorités allemandes en général, et les polices secrètes en particulier, par l'afflux de lettres anonymes. Le notaire Hambye, à Mons, déplore en septembre 1915:

« Les arrestations augmentent chaque jour par suite des dénonciations les plus infâmes. La lettre anonyme est l'instrument le plus actif et les agissements d'une police secrète éhontée exposent d'honorables citoyens à être transportés en Allemagne pour un oui ou pour un non. »²⁰

Les écrits des occupés témoignent aussi de leur conscience de savoir ces polices secrètes actives dans un certain nombre de domaines particuliers. La lutte contre les réseaux de renseignement et les filières d'évasion apparaît essentiellement dans les carnets au travers de ses effets en matière de répression, sans que les polices secrètes y soient explicitement associées. Il est probable que les occupés fassent le lien avec ces dernières, mais c'est un domaine dans lequel ils ne les voient guère à l'œuvre, tant leurs interventions nécessitent le plus grand secret. Le domaine de la guerre secrète le plus souvent évoqué par les diaristes est en fait celui de la lutte contre les réseaux de correspondance clandestine. Ceux-ci s'efforcent de maintenir le contact entre les soldats belges et français se battant sur le front et leurs familles restées en pays occupé en collectant leurs lettres, en les faisant passer de l'autre côté du front via les Pays-Bas neutres, et en assurant leur distribution. « On dit que la police secrète est à l'œuvre au sujet du trafic des lettres. – Ouvrons l'œil, et le bon ! » écrit Pierre Nicolay, curé de Pussemange, en août 1915.²¹ Les arrestations de ces postiers clandestins sont remarquées par les diaristes, comme Georges Dubut-Masion, qui note en avril 1915 celle d'un « un habitant

²⁰ A. HAMBYE, *La ville de Mons pendant l'occupation Allemande du 23 Aout 1914 au 11 Novembre 1918. Journal de famille*, entrée du 15 septembre 1915.

²¹ P. NICOLAY, *Histoire locale de la guerre*, entrée du 2 août 1915.

de Rousies, Maurice Delécluse, qui a dû choisir entre 15 jours de prison ou 100 marks d'amende pour avoir remis des lettres à destination » (Dubut-Masion 1923, 15 avril 1915). Si Nicolay ou Dubut-Masion sont comme d'autres particulièrement soucieux de la répression de cette forme de résistance, ce n'est pas tant qu'elle constitue la priorité des polices secrètes, mais plutôt qu'elle concerne la plus grande partie de la population, qui bénéficie du travail des porteurs de lettres. Les occupés sont donc attentifs aux méthodes des limiers allemands pour dépister ces derniers. À Tongres, Nicolas Theelen raconte en juin 1915 que « *De politie beampten in burgerlijke kleeding [...] zitten gedurig in den tram en rijden ook door naar Maastricht, waar zij allerlei listen gebruiken om achter degenen te komen die brieven uit Engeland of uit Frankrijk aan hunne vrienden of bloedverwanten trachten te bezorgen* » (Mertens, 2011, 19 juin 1915).

Au-delà de la lutte contre les organisations clandestines, la surveillance des églises est une des activités de la surveillance policière allemande les plus remarquées. En effet, sous l'occupation, les églises catholiques ne sont plus seulement des lieux de rassemblement rituel des fidèles, mais aussi de communion patriotique (Malfait, 2018). Ce rôle est encore renforcé par les exhortes du cardinal Mercier, notamment dans le sillage de sa pastorale *Patriotisme et Endurance*. Le chanoine Schmitz dépeint à plusieurs reprises le caractère patriotique que prennent certains offices, comme celui qui se tient début juillet 1917 à l'église Saint-Loup, en présence de l'évêque de Namur :

« Tandis que Mgr sortait, l'orgue joua *Vers l'Avenir*. Insensiblement, on se mit à chanter les paroles... On continuait à crier : 'Dieu saura protéger la Belgique et son Roi', jusque sur la rue. L'orgue commença alors la Brabançonne : pour la 1^{ère} fois, la foule entonna : après des siècles d'esclavage... [...] Tout à coup, retentirent les cris : Vive le Roi ! Le Père Brahy chercha à les étouffer. Témoin de la rue de cette scène, je me demandais avec inquiétude si des difficultés ne seraient pas créées au Curé de S. Loup ou à Mgr l'Evêque. Car on avait remarqué, dans l'église, une demi-douzaine de policiers secrets. » (Pacco et al., 2020, t.2, 4 juillet 1917)

Le pouvoir occupant n'est effectivement pas dupe : ses policiers exercent une surveillance sur le clergé et ne dédaignent pas pour ce faire assister eux-mêmes à la messe. C'est particulièrement le cas les jours de fête nationale, tant en Belgique qu'en France, dont la célébration est en principe interdite par l'occupant. Un incident a ainsi lieu le 14 juillet 1915, qui voit von Kirchenheim, chef de la *Polizeistelle* de Maubeuge, tancer le clergé maubeugeois suite au caractère trop patriotique de l'office du jour.²² Un autre du genre se produit le 21 juillet 1917 à la suite du zèle patriotique de l'organiste de Nivelles, rapporté par Omer Denayer :

« Mr Jadin, organiste à la collégiale, est mandé jeudi à Bruxelles par la police secrète. On croit que c'est à cause de la Brabançonne. Le [mot indéchiffrable] civil et un Allemand de la police secrète se trouvaient samedi à la collégiale et ils n'ont pu contenir leur rage en entendant notre air national. »²³

Les éventuelles conséquences fâcheuses de cette surveillance peuvent conduire le clergé à faire montre de retenue. Schmitz en témoigne en juillet 1918, le jour de la fête nationale :

²² Carnets d'Henri Camus, entrée du 14 juillet 1915. https://horizon14-18.eu/wa_files/journal_camus.pdf

²³ O. DENAYER, *La Grande Guerre 1914-1918. Journal d'un Nivellois*, entrée du 24 juillet 1917.

« Le 21, à la messe de 7h., Monseigneur a distribué la S. Communion pendant une heure. À 10h., messe pontificale pour le Roi : env. 2000 assistants, autorités en tête. Pendant l'action de grâces, l'orgue a joué Vers l'Avenir ; des jeunes gens, dans le fond, ont chanté les paroles, ce qui aurait pu amener une certaine manifestation. La foule n'a cependant pas suivi. Beaucoup de policiers se trouvaient dans l'église. » (Pacco et al., 2020, t.2, 21 juillet 1918)

Le lendemain, Schmitz relate encore : *« Hier, à 2h., on venait informer Mgr l'Evêque que Rosenberg, chef de la police secrète, a été chargé par le Capitaine d'assister au sermon du soir et de l'espionner ; il s'est fait retenir une place aux environs de la chaire et est vêtu en gris »* (Pacco et al., 2020, t.2, 22 juillet 1918). Le commentaire qu'en fait Schmitz deux jours plus tard en dit long sur la position délicate du clergé, qui tente d'entretenir le patriotisme des fidèles tout en évitant de se compromettre :

« Rosenberg, chef de la police secrète, a donné ses impressions. Il avait entendu dire que Mgr l'Evêque était intelligent et il l'avait constaté. Il avait eu beaucoup de plaisir à l'entendre. Il a dit juste assez pour ne pas dire trop et pour se faire comprendre des gens. » (Pacco et al., 2020, t.2, 24 juillet 1918)

Si les notes insistant sur l'omniprésence des agents de la police secrète datent souvent de l'année 1915, certains occupés soulignent aussi à partir de 1916 – peut-être pour se rassurer – les limites d'ailleurs bien réelles de ces polices secrètes et de leurs moyens d'action. Omer Denayer, à Nivelles, s'amuse en avril 1916 à relater leur impuissance face au fleuron de la presse clandestine :

« Une interpellation a eu lieu au Reichstag allemand à cause de La Libre Belgique. On ne conçoit pas que la police secrète allemande [...] ne soit pas encore parvenue à découvrir la source de cette « iniquité ». Aussi, les perquisitions, les arrestations pleuvent. On fouille, on démuraille, on dépave, à St-Louis, à St-Michel, mais naturellement... on ne trouve rien. »²⁴

À Maroilles, l'abbé Peter dévoile en juillet 1916 une anecdote suggérant que les effectifs de la GFP ne sont pas aussi étendus que les occupés peuvent se l'imaginer :

« Les mesures de police deviennent de plus en plus sévères. Les Allemands prétendent que la surveillance des campagnes est insuffisante. Un officier a raconté, ces jours derniers, que la police de sûreté de Saint-Quentin, voulant en faire l'expérience, a envoyé un de ses agents, déguisé en paysan français. Il a pu atteindre Le Quesnoy, chef-lieu d'une Commandanture limitrophe de la Belgique, sans être arrêté. Donc, disent les Allemands, les espions peuvent encore circuler dans le pays et, en conséquence, une police plus vigilante et nombreuse est nécessaire. »²⁵

La surveillance des églises elles-mêmes peut être l'occasion de déceptions, relevées par les occupés lorsqu'ils parviennent à repérer les policiers, comme le raconte en mars 1917 le Nivellois Denayer :

²⁴ O. DENAYER, *La Grande Guerre 1914-1918. Journal d'un Nivellois*, entrée du 15 avril 1916.

²⁵ M. COULON, *Journal de Monsieur le Chanoine Joseph Peter cure de Maroilles pendant la Première guerre mondiale*, entrée du 29 juillet 1916.

« À 9h a eu lieu au St Sépulchre un service pour les déportés morts en Allemagne. Une foule dense – à 9h on ne savait plus entrer – tint à venir prier pour l'âme des braves morts en héros en terre ennemie. Tous les déportés rentrés assistaient au service groupés à l'avant, et ce ne fut pas un spectacle banal de les voir aller clopin-clopat à l'offrande. Deux agents de la police secrète épiaient, furetaient, croyant mettre la main sur quelque excité, mais ils en furent pour leurs frais. »²⁶

Vers la fin de l'occupation, le Roubaisien Blin, s'amuse encore du peu de succès des policiers allemands : « La police secrète rôde, est aux aguets, prête l'oreille, tâche de saisir des lambeaux de conversation. Ses agents en sont pour leur peine ; depuis longtemps ils sont brûlés. »²⁷

Ces commentaires moqueurs quant à l'efficacité des recherches menées par les polices secrètes n'en déniaient pas pour autant la menace dont elles peuvent être porteuses contre l'intégrité physique des occupés. Des histoires circulent mettant en scène l'usage de la violence par les policiers, y compris contre des enfants.²⁸ L'abbé Peter, curé de Maroilles, se fait l'écho d'un tel récit en janvier 1916, dans la cadre de la traque d'un soldat caché :

« La police allemande, mise bien vite en éveil, battit la campagne et, à force d'enquêtes, parvint à rétrécir le cercle de ses recherches aux environs d'Englefontaine. Mais où se cachait Thomas ? 2 policiers en civil s'emparèrent d'un enfant exigeant de lui qu'il révélât la retraite de l'Anglais. Le petit ayant refusé, ils le rossèrent et l'un des camarades du jeune héros, pris de pitié et d'épouvante, trahit le secret pour faire cesser le supplice de son ami. »²⁹

Certaines de ces histoires impliquent l'usage d'armes à feu, parfois avec des conséquences funestes. La plupart datent des deux dernières années de l'occupation, laissant transparaître un durcissement de la lutte sur le terrain de la guerre secrète. Karel Ressler, jeune flamingant anversois, relate en mars 1918 que le matin même « *werd in de Begijnenstraat een jongen van +/- 29 jaar door een Duitsch politespion neergeschoten, op het ogenblik dat hij wilde ontvluchten, daar deze hem naar het gevang leidde. De revolverkogel trof in de zijde en na 5 minuten was hij dood* » (Ressler, 2008, 12 mars 1918). L'incident est véridique : la victime est Gustave Lava, un jeune ouvrier, âgé en fait de 18 ans plutôt que de 29. Impliqué dans la confection et la diffusion des journaux clandestins *Droogstoppel* et *De Vrije Stem*, Lava est arrêté par une des *Polizeistellen* anversoises, et abattu en pleine rue en tentant de s'échapper.³⁰ Quelques semaines plus tard, le père O'Kelly fait part d'un incident semblable à Liège, au cours duquel un jeune homme est abattu en rue par un policier en civil allemand (O'Kelly, 1992, 24 avril 1918). À nouveau, l'information est exacte : ce jeune homme est un agent de renseignement français du nom de Louis Delacroix, blessé alors qu'il tente de s'échapper par un coup de revolver tiré par un agent de la *Polizeistelle* de Liège venu l'arrêter (Rezsöhazi, 2020).

²⁶ O. DENAYER, *La Grande Guerre 1914-1918. Journal d'un Nivellois*, entrée du 1^{er} mars 1917.

²⁷ E. BLIN, *Notes et impressions quotidiennes d'un occupé*, entrée du 16 septembre 1918, in Archives départementales du Nord, J 225.

²⁸ Un agent allemand de la *Geheime Feldpolizei*, Max Ramdohr, sera d'ailleurs poursuivi pour crimes de guerre devant le *Reichsgericht* de Leipzig en 1921 pour avoir brutalisé des enfants (Hankel, 2003).

²⁹ M. COULON, *Journal de Monsieur le Chanoine Joseph Peter cure de Maroilles pendant la Première guerre mondiale*, entrée du 19 janvier 1916.

³⁰ L'histoire des « *Droogstoppel* » racontée par « *Droogstoppel* » même (trad. fr.), par Joseph Buerbaum, 1919, in Archives générales du Royaume, *Archives des Services patriotiques*, n°3118.

Les policiers secrets allemands n'hésitent pas à faire usage d'armes à feu, mais ils n'en ont pas le monopole. Si les organisations de résistance ne pratiquent pas la guérilla, quelques-uns de leurs membres ne s'en dotent pas moins de revolvers à des fins d'auto-défense. Certaines tentatives d'arrestation prennent de ce fait une tournure déplaisante pour les policiers qui, non seulement exposent leur vie dans de telles opérations, mais voient leur vulnérabilité portée à la connaissance de la population occupée, ce qui est susceptible de porter atteinte à leur image de toute-puissance. Les localités proches de la frontière sont notamment le théâtre de la circulation rumeurs faisant état d'incidents violents lors de tentatives de franchissement de la zone frontalière séparant la Belgique des Pays-Bas. Ces incidents impliquent parfois des agents de la police secrète. À Mol par exemple, Karel Helsen rapporte en juillet 1917: « *Aan de Hollandsche grens wierd een Duitsch spion (geheime politie) door een revolverschot vermoord (sommigen zeggen door Soeffers van 't Sluis – een bekenden overzetter). Per plakkaat worden 3.000 mark beloofd aan wien den dader helpt ontdekken* » (Helsen, 2009, 24 juillet 1917). Une rumeur faisant aussi état de la mort d'un espion allemand lors d'un échange de tirs à la frontière entre Allemands et fugitifs circule déjà en avril 1917 à Turnhout, à une vingtaine de kilomètres de là (Waterschoot, 2006, 11 avril 1917). La pose d'affiches promettant une récompense à tout qui mettrait les autorités allemandes sur la piste de l'auteur des faits, telle qu'évoquée à Mol, est involontairement de nature à souligner cette vulnérabilité – toute relative – en confirmant que de tels incidents ont bel et bien eu lieu. La recherche de soldats cachés peut aussi s'avérer dangereuse pour les enquêteurs allemands, lorsque les militaires traqués ont conservé des armes. Le chanoine Schmitz relate un tel incident, tardif (avril 1917), dans une région boisée au sud de Dinant : « *Un policier secret ayant été tué par des soldats français qui sont dans les bois, les villages de Bièvre, Gedinne, Porcheresse, Our, Naomé et Graive ont été cernés et sont l'objet de mesures rigoureuses, depuis déjà environ 3 ou 4 semaines* » (Pacco et al., 2020, t.2, 11 avril 1917).

Actives, puissantes et parfois violente, les polices secrètes ont malgré tout aussi leurs faiblesses aux yeux des occupés. Au-delà des attributs généraux collés à ces organismes, il y a aussi ceux plus particuliers censés caractériser leurs agents en tant qu'individus. Et lorsque les diaristes évoquent nommément l'un d'entre eux, ce n'est jamais pour louer ses qualités humaines. Chacun d'entre eux apparaît sous leur plume comme une incarnation particulière du vice, voire du mal. Ainsi, pour la jeune Marie Chatelin, le policier Emil Thomas, venu perquisitionner chez elle est un des êtres qui lui font détester les Allemands : « *Si j'avais jamais à écrire un livre où entre un espion allemand, j'y placerais [...] celui qui me révolutionne tant... le sergent de la police secrète.* » Elle le décrit de la manière suivante : « *blond, yeux bleus faux et doucereux, toujours détournés, et qui au moral a fait ses preuves en renvoyant notre affaire à Laon, Rocquigny ayant été trop coulant* » (Chatelin, 1998, 7 février 1917). À Maubeuge, von Kirchenheim n'a pas meilleure image. Georges Dubut-Masion le qualifie de « chef des mouchards » (Dubut-Masion 1923, 14 juillet 1915) et, dès 1915, il l'afflige du surnom de « Javert », que l'on retrouve aussi sous la plume de deux autres Maubeugeois, Henri Camus³¹ et Eugène Monier (Monier, 1922, 27 décembre 1915). Cette allusion au protagoniste des *Misérables* n'est pas dénuée d'ambiguïté. Est-ce l'opiniâtreté de von Kirchenheim qui est ainsi soulignée, ou son ascendance aristocratique qui est moquée (le Javert de Hugo étant né dans la marginalité)? Dubut-Masion dresse en tout cas de von Kirchenheim un portrait peu flatteur au moment où en octobre 1916, le policier allemand quitte la ville :

³¹ Carnets d'Henri Camus, entrée du 14 juillet 1915. https://horizon14-18.eu/wa_files/journal_camus.pdf

« Le chef de la police secrète, Kirchenheim, dit Javert, abandonne la villa de Madame Canard, route de Ferrière, bien fâché de n'avoir pu faire incruster ses armoiries dans la muraille pour commémorer son passage. Policier de vaudeville que la prétention au terrible rendait grotesque, méchant, fourbe et insolent, il avait toujours la bouche pleine de menaces et la main prompte au soufflet. Combien de Maubeugeois ont passé dans son bureau un mauvais quart d'heure, quitte à rire après un savoureux pataquès ! » (Dubut-Masion, 1923, 6 octobre 1916)

Présentés comme vicieux et faux, les hommes de la police secrète ont aussi la réputation d'être lâches et malhonnêtes. Le chanoine Schmitz relève ainsi que lors du procès de Jeanne Delwaide, agent de la Dame blanche (Decock, 2010), Rosenberg, qui dirige la *Polizeistelle* de Namur, est tancé par les juges allemands pour avoir forcé de faux aveux.

« Le policier Rosenberg a été 'mal arrangé' par les Juges, au cours de la séance, tellement que M^{elle} Delwaide a dit qu'elle en avait eu pitié. Il avait recueilli des dépositions fausses, que leurs auteurs ont contredites. De plus, Rosenberg avait demandé à M^{elle} Delwaide de signer une déposition fausse 'pour sauver la petite Anne'; elle en parla au Comm^t de la prison, lui demandant si ces procédés étaient dans les mœurs de la police allemande. Le Commandant déclara cela indigne, lui demanda de mettre par écrit et la donna aux Juges. Delà, nouvel ennui causé à Rosenberg. » (Pacco et al., 2020, t.2, 6 avril 1918)

C'est encore Schmitz qui raconte qu'un agent de la police secrète aurait déclaré à une de ses connaissances : « Comme il y a des gens qui ont des positions drôles ! Moi j'ai vécu 20 ans en Belgique, j'ai marié une belge ; j'étais au front, par des intrigues, je suis parvenu à être policier secret » (Pacco et al., 2020, t.1, 21-22 mars 1916). Le caractère dénigrant de cette remarque ne peut être apprécié qu'en se rappelant qu'en ces temps de mort massive, l'« embusquage » et autres manœuvres pour éviter le front font partie des pires lâchetés dont un homme peut être accusé, fût-il du camp adverse. L'accusation de malhonnêteté passe aussi par la relation de vols auprès des occupés, pratiqués sous couvert de perquisition. Marie Chatelin raconte qu'Emil Thomas emporte 317 marks trouvés dans une boîte où elle conserve les sommes rassemblées en vendant du cidre (Chatelin, 1998, 15 janvier 1917). Pierre Nicolay, curé de Pussemange, voit aussi une somme de 348 marks, appartenant à sa fabrique d'église, saisie lors d'une perquisition par l'agent Krück de la *Polizeistelle* de Givet, en avril 1917.³²

En somme, l'image des hommes de la police secrète souffre d'une double flétrissure : celle née de la culture de guerre, à la fois spontanée et alimentée par les intellectuels et les artistes, qui voit dans l'ennemi le repoussoir moral absolu (Audoin-Rouzeau & Becker, 2000), et celle plus ancienne de l'espion qui jusqu'au début du XX^e siècle reste essentiellement « imprégnée de peur et de mépris » à l'encontre d'individus abjects, sans honneur ni morale (Dewerpe, 1994, p. 22). Cette image passe aussi par la description de leurs émotions, qui une fois encore sont presque toujours négatives. Quelques extraits présentés plus haut suggèrent ainsi le plaisir qu'ont les occupés à évoquer la déception ressentie par les policiers bredouilles. D'autres vont plus loin en épinglant la contrariété, voire la colère manifestée par ceux-ci, comme ce policier « mécontent de son échec » pointé

³² P. NICOLAY, *Histoire locale de la guerre*, entrée du 14 avril 1917.

par Hambye,³³ ou encore ces autres qui « *n'ont pu contenir leur rage en entendant notre air national* » évoqués par Denayer³⁴. Ces émotions débordantes participent au portrait d'individus que les occupés se plaisent à dépeindre comme manquant de retenue, de contrôle de soi, autrement dit et selon les normes de l'époque comme des êtres peu civilisés, comme des barbares. Le chanoine Schmitz suggère même que les autorités allemandes le reconnaîtraient elles-mêmes en mettant dans la bouche du gouverneur militaire de Namur, s'adressant à l'évêque de Namur : « *Il y a parmi eux des gens qui n'ont aucune éducation* » (Pacco et al., 2020, t.1, 30 septembre 1916). En somme, la vision qu'ont les occupés des policiers secrets allemands est à l'opposé de celle attribuée peut-être de manière apocryphe à quelque responsable du renseignement allemand pour qui « *Nachrichtendienst ist ein Herrendienst* » (Dewerpe, 1994, p. 172-173).

L'imaginaire de l'espionnage distingue classiquement le mouchard de l'officier de police qui l'emploie (Dewerpe, 1994), et sans surprise les deux sont honnis par les occupés. Le premier, lorsqu'il s'agit d'un compatriote travaillant pour les occupants, porte cependant une tare supplémentaire, celle de la trahison. Les « *Vertrauensleute* », hommes et les femmes de confiance de ces policiers, recrutés parmi la population locale, seront vilipendés par l'opinion publique au sortir de la guerre, qui les traite d'« infâme espion à la solde des Boches » et les assimile à la figure de « Judas » (van Ypersele, 2008). Durant la guerre elle-même, malgré la discrétion dont ils sont censés se couvrir, certains sont déjà nommément identifiés par leurs compatriotes. C'est le cas d'Armand Jeannes, qui opère pour von Kirchenheim dans les régions de Mons et de Maubeuge, à qui sa morgue vaut d'être vite identifié par les occupés. À Mons, le notaire Hambye note dès la mi-août 1915, dans le sillage des arrestations de membres du réseau Cavell : « *Les arrestations se renouvellent chaque jour. On cite de nombreuses dénonciations faites par des Belges indignent [sic] dont l'un d'eux bien connu vient d'être nommé inspecteur de la police secrète à Maubeuge. Ce malheureux encourra un jour la vengeance populaire.* »³⁵ En mai 1916, c'est au tour de Dubut-Masion d'évoquer Jeannes : « *Méchant, vicieux, dépourvu de sens moral au point de faire ouvertement son honteux métier, on le voit comme accusateur dans tous les procès d'espionnage intentés par l'ennemi* » (Dubut-Masion, 1923, 17 mai 1916). En mars 1922, ce sera au tour de Jeannes de comparaître, mais cette fois devant la justice belge, et de lourdes charges lui vaudront d'écoper de la peine mort (Debruyne, 2015). Cependant, ni lui ni aucun autre agent belge des polices secrètes allemandes ne sera exécuté (Vanheule, 2021). Sa comparution n'en aura pas moins suscité de fortes émotions dans l'opinion, habitée par la volonté de se venger de ses méfaits. Cette poussée émotionnelle peut se comprendre comme un retour de manivelle du régime émotionnel qui a prévalu sous l'occupation.

5. Régime policier et régime émotionnel

Vivre dans un état policier n'est pas sans effet sur l'économie émotionnelle. Il est pourtant difficile de percevoir dans les carnets intimes ce que ressentent les occupés lorsqu'ils songent à cette surveillance potentiellement omniprésente et intrusive dont

³³ A. HAMBYER, *La ville de Mons pendant l'occupation Allemande du 23 Aout 1914 au 11 Novembre 1918. Journal de famille*, entrée du 4 octobre 1917.

³⁴ O. DENAYER, *La Grande Guerre 1914-1918. Journal d'un Nivellois*, entrée du 24 juillet 1917.

³⁵ A. HAMBYE, *La ville de Mons pendant l'occupation Allemande du 23 Aout 1914 au 11 Novembre 1918. Journal de famille*, entrée du 15 août 1915.

eux et leurs compatriotes font l'objet. On peut imaginer une forme d'inquiétude latente, mais celle-ci n'est pas exprimée de manière explicite. Tout au plus peut-on relever cette note chez Schmitz, qui évoque l'état d'esprit à Marche-en-Famenne en janvier 1917, lorsqu'une *Polizeistelle* est établie dans la ville : « *Une police secrète (dix hommes et quatre femmes) s'est installée à Marche [...]. La ville est terrorisée* » (Pacco et al., 2020, t.2, 19 janvier 1917). Schmitz n'est cependant pas lui-même concerné et ne fait qu'évoquer des émotions que d'autres sont censés ressentir. On peut cependant apprécier en creux la pesanteur que suscite une telle présence à travers le soulagement exprimé par deux diaristes lorsqu'ils se savent débarrassés de cette surveillance, l'un temporairement, l'autre définitivement. Ainsi, le chanoine Schmitz qui prend deux semaines de congé en province, en septembre 1916, loin de Namur et de ses tracasseries, note : « *Vacances ! Que cela fait du bien de vivre à l'écart de la vie agitée que nous avons dans notre ville ! Comme ville fortifiée, c'est rempli de soldats et de police secrète ; personne n'est en parfaite sécurité...* » (Pacco et al., 2020, t.1, 3-17 septembre 1916). Quant à la jeune Gantoise Christine de Hemptine, qui contrairement à Schmitz ne semble jamais avoir eu maille à partir avec la police secrète, elle achève son journal intime sur cette note deux semaines après la libération de sa ville de Gand : « *On est ahuri du soudain brouhaha et encore tout abasourdi de sa liberté, on n'ose pas encore bouger bien qu'on se dise sans cesse : plus de police secrète, plus de bombes, plus de crainte pr la lumière, pr les réquisitions d'hommes, pr la Suche etc. etc.* »³⁶ Un soulagement donc, mais qui a du mal à s'imposer, tant l'inquiétude est devenue un état permanent au fil des années.

Pour les diaristes qui sont personnellement et directement confrontés à l'irruption à leur domicile d'agents de la police secrète, l'inquiétude latente laisse place à une bouffée d'émotions fortes. Les perquisitions sont en effet des événements bouleversants : le seul fait que sur nos huit diaristes qui subissent de telles incursions dans leur espace privé, six expriment les émotions qu'ils ressentent à cette occasion, est en soi significatif. Dans tous les cas, les émotions exprimées vont de l'inquiétude à la réelle peur, en passant par l'anxiété relative aux découvertes que pourraient faire les policiers. Sans doute les diaristes sont-ils, plus encore que tout autre occupé, exposés à des émotions violentes lors des perquisitions, du fait même de la conservation de leur carnet intime, que la plupart cache soigneusement. À la crainte de la punition qui suivrait la découverte de ces écrits, dont la tenue est interdite par l'occupant, s'ajoute la peur de perdre ce précieux témoignage dans lequel ils ont consigné ce qui a constitué leur vie en ces temps de détresse. Ainsi, Georges Dubut-Masion est-il saisi d'angoisse lorsqu'il voit les agents allemands pénétrer son domicile en janvier 1918:

« *Je respirai quand j'aperçus que ma femme s'était éclipsée, me doutant qu'elle allait mettre en sécurité les derniers feuillets de notes que je mettais à jour, quelques minutes avant l'entrée inopportune de la police. Le reste (dossier de mon journal, pièces et chansons satiriques) était bien dissimulé, mais est-on jamais sûr d'une cachette, surtout avec un professionnel?* » (Dubut-Masion, 1923, 4 janvier 1918)

Le choc émotionnel est tellement fort que ses effets peuvent se faire sentir bien au-delà de l'événement lui-même. Emiel Benoot est ainsi à ce point secoué que son sommeil s'en trouve affecté la nuit suivant la perquisition qu'il subit en septembre 1916: « *Ik*

³⁶ C. DE HEMPTINNE, *Oorlogsdagboek*, entrée du 27 novembre 1918, in KADOC, Papieren Christine de Hemptinne, n°30.6.

sliep heel slecht. »³⁷ Le trouble est plus grand encore pour la jeune Gabrielle Vuylsteke : la perquisition menée à son domicile en septembre 1917 la laisse dans une inquiétude d'autant plus grande que les enquêteurs emmènent ses parents. Celle-ci est palpable dans la description détaillée qu'elle dresse le lendemain de l'événement :

*« Que d'inquiétudes depuis ces jours. Hier matin vers 8 h 1/2 sont arrivés deux messieurs dont l'un était venu mercredi matin pour voir papa qui était absent. Ils sont entrés dans la maison comme des allemands, enlevant leurs chapeaux et leurs manteaux et les jetant sur le canapé comme s'ils étaient chez eux. Après une conversation avec papa ils ont fait demander maman. Nous entendions très bien que c'était des civils de l'Agence Secrète Allemande, car ils demandaient des détails sur la famille etc.. mais ils avaient l'air d'en être très au courant. Ils ont visité le petit bureau de maman, la salle à manger où ils n'ont rien trouvé, la chambre à coucher de papa et de maman, où nous ne pouvions pas entrer, et ils ont terminé par faire le tour de la maison. [...] Après des discussions que nous ignorons, l'un d'ux a emmené maman et, dix minutes après, l'autre est parti avec papa, mais où ? Nous ne le savions pas. Ils n'auraient pas été allemands s'ils nous avaient avertis où ils emmenaient nos parents de sorte qu'ils nous laissaient dans une inquiétude mortelle. »*³⁸

Finalement, bien que suspectés d'être impliqués dans une affaire de correspondance clandestine, ses parents seront relâchés quelques jours plus tard.

Même sans arrestation, un tel état d'anxiété peut se prolonger longtemps chez les personnes qui ont subi une perquisition, au point que certains peinent à reprendre l'écriture de leur carnet. C'est le cas de Marie Chatelin que tourmente la découverte de trois lettres clandestines lors de la perquisition. Heureusement, son carnet a échappé aux investigations policières, mais son émotion est telle qu'elle en interrompt la tenue pendant dix jours.

« N'y-a-t-il donc que 10 jours ? 10 jours pendant lesquels je n'ai pas ouvert mon cahier ! laps de temps qui m'a vue prendre tant de différentes résolutions... hésitation à mettre cela au feu... puis pensée de le mettre en lieu sûr avec la ferme résolution de ne l'y reprendre qu'après la guerre... pour l'achever en recopiant ce que j'écrirais sur un carnet, résolution si ferme qu'à quelques heures près, elle aurait duré une semaine. » (Chatelin, 1998, 20 janvier 1917)

Tout au plus se hasarde-t-elle à tenir quelques notes sur feuilles volantes pendant ce temps d'indécision. Marie Chatelin parvient à reprendre son rôle de diariste, mais ses écrits nous font comprendre que son trouble ne s'est pas entièrement dissipé un mois plus tard, et que la présence dans le village du policier Emil Thomas le réactive régulièrement :

« Oh ! Celui-là, s'il reste ici, je crois que je deviendrai folle, je tremble si je le rencontre ; ici, je crains de le voir arriver et, absente, je ne vis plus si je viens à penser qu'il peut être à la maison... je veux me raisonner... impossible... je n'ai plus qu'une hâte... rentrer... rentrer... alors seulement je suis un peu en sûreté. » (Chatelin, 1998, 7 février 1917)

³⁷ Carnets d'Emiel Benoot, entrée du 21 septembre 1916. http://benoit4810.hol.es/Publicaties/Benoot_dagboek-en.pdf

³⁸ G. VUYLSTEKE, *Mémoires de Guerre. 1914-1918*, entrée du 15 septembre 1917.

Virginie Loveling, vraisemblablement du fait de son grand âge, subit plus durement encore ce choc émotionnel. La perquisition menée chez elle le 24 novembre 1916 par la GFP la bouleverse au point qu'elle en tombe malade et abandonne l'écriture de son journal pendant plus d'un mois, et qu'un an plus tard, elle ne parvient toujours pas à consigner l'événement par écrit :

« Overmorgen zal het juist een jaar geleden zijn dat twee agenten in burgerkleedij, namens de duitse Geheim-Polizei, hier huiszoeking deden. Wat is er niet al gebeurd sedert dien datum na dagen van prangende ontsteltenis, weken van ziekte, en nu eindelijk herstel, normale krijgstoestand van gemoed ! Meer dan eens heb ik de pen in de hand gehad om het relaas van dat bezoek neer te schrijven : mijn geest weigert zijn hulp, mijn hand haar dienst... zal ik het eens, en wanneer zal ik het kunnen doen?... »
(Loveling, 2013, 22 novembre 1917)

Si l'existence même des polices secrètes dans l'espace public est probablement source d'une inquiétude latente pour les occupés, la pénétration de l'espace privée d'une partie d'entre eux provoque les émotions les plus fortes et les plus durables, au point qu'elle vient affecter non seulement le contenu, mais la tenue voire la survie même de cet autre espace intime qu'est le carnet.

6. Conclusion

Si la puissance dissuasive d'une police secrète tient dans l'image que s'en font ceux soumis à sa surveillance, la construction de cette image n'est pas le seul résultat de leur imagination. Elle est alimentée par leur confrontation directe ou non aux manifestations concrètes de celle-ci dans leur espace de vie, et donc à l'exercice de sa puissance répressive.

La première condition de cette puissance dissuasive est donc que les occupés aient conscience de son existence, et la seconde est que la reconnaissance accordée à son efficacité, sa « force imaginée », soit telle qu'elle en vienne à alimenter un régime émotionnel où l'inquiétude et la peur dissuaderont les comportements en contradiction avec l'ordre qu'elle défend. Dans cette perspective, les carnets intimes nous donnent à voir une *Geheime Feldpolizei* et une *Zentralpolizeistelle* dont les effets sur les occupés forment au final un tableau en demi-teinte. Si le caractère « secret » de ces polices n'empêche pas leur existence d'être rapidement portée à la connaissance des occupés, elles ne constituent en général pas pour eux une préoccupation majeure, surtout dans les campagnes où leurs interventions sont assez ponctuelles. Dans les villes où elles sont présentes de manière permanente, sans doute provoquent-elles une sorte d'inquiétude latente, tant et si bien que des occupés (surtout, mais pas uniquement, des hommes bénéficiant d'un niveau d'éducation élevé) sont capable d'identifier de manière précise non seulement certaines de ses actions, mais aussi ses locaux et l'un ou l'autre de ses agents. Pour s'en indigner souvent, mais peut-être aussi pour s'en protéger, ne fût-ce qu'inconsciemment. Opérant en civil, se mêlant aux occupés et maîtrisant leur langue, susceptible de recourir aussi bien à la ruse qu'à la violence, les policiers secrets allemands sont pris comme une menace sérieuse par les occupés, qui en exagèrent parfois le nombre mais savent aussi qu'ils peuvent s'appuyer sur des délateurs au sein de la population locale. Les polices secrètes ne bénéficient pas pour autant d'une aura de toute-puissance auprès des diaristes, qui se plaisent à souligner leurs échecs, voire leurs faiblesses. La tenue même d'un journal intime, malgré l'interdiction de ce genre

d'activité, et le fait qu'on y critique régulièrement les Allemands et jusqu'aux polices secrètes elles-mêmes, voire qu'on y relate différentes formes de transgressions commises à leur barbe, est en soi une manifestation flagrante des limites de leur pouvoir dissuasif.

Peut-on dire pour autant que ces polices inquiètent mais n'effraient pas? Non, ne fût-ce qu'au constat des poussées émotionnelles que provoquent leurs irruptions directes dans la sphère intime, mais aussi de la réputation très négative de certains policiers, qui en dit long sur le ressentiment que leurs activités peuvent générer. Ces éruptions dans le régime émotionnel des occupés, dont les effets peuvent s'inscrire dans la durée et s'avérer paralysants, montrent à quel point la puissance dissuasive d'une police secrète n'est pas seulement le résultat d'une construction imaginaire, mais plus encore de sa capacité à se manifester au plus près des occupés, à incarner sa présence non seulement sous les traits de ses policiers mais aussi dans les corps bouleversés par les émotions de ceux soumis à sa vigilance. Et de ce point de vue, si les polices secrètes occupantes provoquent effectivement la frayeur de ceux dans la vie de qui elles s'invitent, leurs effectifs ne sont sans doute pas assez nombreux pour que leur présence et leur activité provoque un effet dissuasif à grande échelle. Les dégâts que les policiers provoquent parmi les réseaux de la résistance sont considérable, mais ils n'empêchent pas que sans cesse de nouveaux réseaux remplacent les précédents. Au point que l'on peut se demander si la rancœur provoquée par la mise en œuvre de leur puissance répressive – et singulièrement les exécutions de patriotes – n'en finit pas par surpasser la peur sur laquelle est censée s'appuyer leur puissance dissuasive somme toute assez relative.

Répondre à une telle question imposerait une vaste étude et il n'est pas certain que les sources disponibles permettent d'aboutir à une réponse étayée de manière suffisamment solide. Cet article a cependant montré qu'il est possible d'appréhender la manière dont les occupés ont vécu leur soumission à un « État policier » et à ses polices secrètes, et que pour ce faire les carnets intimes d'occupés offrent un riche matériau.

Bibliographie

Travaux

AUDOIN-ROUZEAU, S. & BECKER, A. (2000). *14-18, retrouver la Guerre*. Gallimard.

CAMPION, J., LÓPEZ, L. & PAYEN, G. (Eds.) (2019). *European Police Forces and Law Enforcement in the First World War*. Palgrave Macmillan.

DE SCHAEPDRIJVER, S. (2004). *La Belgique et la Première Guerre mondiale*. PIE-Peter Lang.

DE SCHAEPDRIJVER, S. (2015). Projet ou hiatus: journaux intimes de civils belges sous l'occupation allemande, 1914-1918. In *Écrits de guerre 1914-1918: Colloque international de Bruxelles, Palais des Académies, 11 octobre 2014* (pp. 153-170). De Schorre.

DEBRUYNE, E. (2015). *Le réseau Edith Cavell. Des femmes et des hommes en résistance*. Racine.

DEBRUYNE, E. (2021). Des traversées de frontières. Hernalsteens. Le grand réseau du renseignement français dans les territoires occupés, 1914-1915. *Nuova Antologia Militare*, éd. sp., 69-104.

DECOCK, P. (2010). *La Dame Blanche. Un réseau de renseignements de la Grande Guerre*. Lulu.

DEWERPE, A. (1994). *Espion, une anthropologie historique du secret d'Etat contemporain*. Gallimard.

HANKEL, G. (2003). *Die Leipziger Prozesse. Deutsche Kriegsverbrechen und ihre strafrechtliche Verfolgung nach dem Ersten Weltkrieg*. Hamburger Edition.

MAJERUS, B. (2007). *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*. Académie royale de Belgique.

MALFAIT, V. (2018). Le clergé namurois durant la première occupation allemande (1914-1918). In X. BONIFACE & J. HEUCLIN (Eds.) (2018). *Diocèses en guerre. 1914-1918. L'Église déchirée entre Gott mit uns et le Dieu des armées* (pp. 23-34). Presses universitaires du Septentrion.

REZSÖHAZY, E (2020). *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles. Les polices secrètes allemandes derrière le front Ouest (1914-1918)*. Thèse de doctorat en histoire, art et archéologie. UCLouvain.

ROUSSEAUX, X. & VAN YPERSELE, L. (Eds.) (2008). *La Patrie crie Vengeance! La Répression des « inciviques » belges au sortir de la guerre 1914-1918*. Le Cri/CHDJ.

VANHEULE, K. (2021). *Over verraad en bespieding. De strafrechtelijke repressie van spionage voor de Duitse bezetter in België tijdens de Eerste Wereldoorlog*. Thèse de doctorat en droit. KULeuven.

Sources publiées

CHATELIN, M. (1998). Journal d'une jeune fille de Rocquigny pendant la Première Guerre mondiale. *Terres ardennaises*, n°64, 4-68; n°65, 1-75.

DEPUYDT, J. (1997). *Het oorlogsdagboek van Jules Depuydt. Aartrijke 1914-1918*. Heemkundige Kring Pastoor Ronse.

DUBUT-MASION, G. (1923). *Journal d'un Bourgeois de Maubeuge. Avant, pendant le siège et l'occupation allemande (1914-1918)*. Duvivier.

GILLE, L., OOMS, A. & DE LANDSHEERE, P. (1919). *Cinquante mois d'occupation allemande*. Albert Delwit.

HÉLOT, J. (1919). *Cinquante mois sous le joug allemand. L'occupation allemande à Cambrai et dans le Cambrasis*. Plon.

HELSEN, K. (2009). Het oorlogsdagboek van aalmoezenier Karel Helsen. In K. MERTENS (Ed.). *Mol in de Eerste Wereldoorlog. Door de ogen van tijdsgetuigen*. Kamer voor Heemkunde van Mol & Studium Generale.

KARLESKIND, C. (1935). *Charleville Mézières pendant l'occupation allemande*. Éditions de la Société des écrivains ardennais.

LOVELING, V. (2013). *Oorlogsdagboeken 1914-1918. Een vrouw vertelt over haar eerste wereldoorlog*. De Bezige Bij.

MERTENS, K. (2011). *Limburg in de Eerste Wereldoorlog. De oorlogsdagboeken van Nicolaas Theelen*. Studium Generale.

MONIER, E. (1922). *Au jour le jour, de août 1914 à novembre 1918: siège-occupation-délivrance de Maubeuge*. Carteret.

O'KELLY, C. (1990). *1914-1918 à Visé et dans la région liégeoise, t. 1: 1915-1916*. Société archéo-historique de Visé.

O'KELLY, C. (1992). *1914-1918 à Visé et dans la région liégeoise, t. 2: 1917-1921*. Société archéo-historique de Visé.

PACCO, J.-F., DECOCK, C., CLAES, M.-C., MEYNEN, D., LIÉGEOIS, C. & TIXHON, A. (Eds.) (2020). *Les Carnets du chanoine Schmitz. La Grande Guerre au jour le jour en provinces de Namur et Luxembourg, 1914-1919*. 2 t. Les éditions namuroises.

RESSELER, K. (2008). *Dagboek van een bezette stad. Antwerpen onder de pinhelmen 1914-1918*. Pandora.

TYTGAT, C. (1919). *Bruxelles sous la botte allemande*. Bulens & Cie.

WATERSCHOOT, E. (2006). *De Duitschers in de Kempen. Memorandum van den Oorlog 1914-1918*. Studium Generale.

Sources disponibles en ligne

Carnets d'Emiel Benoot:

http://benoit4810.hol.es/Publicaties/Benoot_dagboeken.pdf

Carnets d'Henri Camus:

https://horizon14-18.eu/wa_files/journal_camus.pdf

Carnets d'Octave Jadot:

https://www.europeana.eu/en/item/2020601/https___1914_1918_europeana_eu_contributions_19503

Sources inédites – collections privées

COULON, M. *Journal de Monsieur le Chanoine Joseph Peter cure de Maroilles pendant la Première guerre mondiale*.

DENAYER, O. *La Grande Guerre 1914-1918. Journal d'un Nivellois*.

HAMBYE, A. *La ville de Mons pendant l'occupation Allemande du 23 Aout 1914 au 11 Novembre 1918*. Journal de famille.

NICOLAY, P. *Histoire locale de la guerre*.

Vuylsteke, G. *Mémoires de Guerre. 1914-1918*.

Sources inédites – collections publiques

BAYET, A. *Journal d'un Bruxellois pendant l'occupation allemande*. In Archives du Musée de la Littérature, ML 03546 CR.

BLIN, E. *Notes et impressions quotidiennes d'un occupé*. In Archives départementales du Nord, J 225.

DE HEMPTINNE, C. *Oorlogsdagboek*. In KADOC, Papieren Christine de Hemptinne, n°30.6.

MACON, M. *Journal*. In Archives départementales de l'Aisne, Mi 46.

MOISSON, H. *Journal d'une enfant d'Origny-Sainte-Benoite*. In La Contemporaine (ex-BDIC), Mfm 64.

PARMENTIER, E. *La Première Guerre mondiale à Nivelles du 31 juillet 1914 au 31 décembre 1917. Le regard d'un Aclot*. In Musée communal de Nivelles.